

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi, car j'estime qu'il va à l'encontre de la politique que le gouvernement a énoncée.

Cette mesure a pour but d'améliorer la législation regroupant plusieurs lois déjà en vigueur. Il y a contradiction en ce sens qu'elle améliore peut-être les services d'inspection qui sont déjà excellents, mais qu'à la suite des restrictions budgétaires de ces derniers mois, le gouvernement a réduit le nombre d'inspecteurs, limité les inspections et éliminé la nécessité d'avoir des inspecteurs sur place en permanence.

Le gouvernement a défendu énergiquement cette mesure devant le comité et la Chambre. Ce projet de loi vise à améliorer les structures, mais selon les inspecteurs, le gouvernement a réduit l'importance des inspections effectuées dans les abattoirs. Il faut donc se demander quelle est la raison d'être de cette mesure.

● (1540)

Premièrement, on a laissé entendre que l'ancienne loi prévoyait déjà la possibilité de percevoir des redevances et qu'il n'était donc pas nécessaire d'adopter ce projet de loi pour instaurer la nouvelle structure tarifaire. Néanmoins, comme le ministère vient de laisser entendre qu'il allait réduire le nombre d'inspecteurs et commencer à faire payer des droits d'inspection cette mesure semble nécessaire pour effectuer la transition en douceur.

Comme je l'ai déjà dit, nous espérons des améliorations sur le plan de l'inspection. Si vous le lisez attentivement le projet de loi vous constaterez qu'on s'en remet au règlement pour beaucoup de choses. Voilà pourquoi j'ai posé la question au ministre tout à l'heure. Par exemple, cette mesure ne donne aucune indication quant aux qualités requises des inspecteurs. Je suppose que cela sera prévu dans les règlements. On se contente d'indiquer dans le projet de loi que «le ministre peut désigner quiconque à titre d'inspecteur pour l'application de la présente Loi». Il ne s'agit pas nécessairement d'un vétérinaire que ce soit pour l'inspection postérieure ou toute autre inspection.

A l'heure actuelle, les inspecteurs fédéraux sont à l'emploi du gouvernement. Rien n'indique dans cette mesure que ce sera toujours le cas. Je le répète, je fais allusion à ce qui s'est dit au comité et à la Chambre au sujet de l'inspection des viandes. Les ministériels ont laissé entendre qu'à l'avenir une partie de l'inspection se ferait à l'abattoir sous le contrôle de ce dernier. Rien n'indique dans ce projet de loi que, comme par le passé, les inspecteurs fédéraux seront des employés du ministère de l'Agriculture. Il y est dit simplement que «le ministre peut désigner quiconque à titre d'inspecteur pour l'application de la présente Loi».

Je le répète, on a laissé entendre que la responsabilité de l'inspection pourrait être confiée à l'abattoir. Encore une fois, pour qui travailleront les inspecteurs? Nous tirerons cela au clair au comité. Deuxièmement, les discussions sont déjà largement entamées; en fait, je pense que nous en sommes encore

### *Inspection des viandes—Loi*

plus loins. Nous sommes sur le point d'établir un programme de recouvrement des frais qui va réduire de 33 millions le budget du ministère de l'Agriculture. Comme l'ont dit le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise), ces 33 millions seront récupérés grâce aux droits d'inspection. Ces redevances seront acquittées par l'abattoir, mais c'est sans doute le producteur qui paiera car le prix payé pour l'animal abattu sera probablement réduit d'autant. Le programme de recouvrement des frais est déjà en place et le projet de loi à l'étude permet de modifier les règlements afin que ce programme puisse entrer en vigueur. Admettez, monsieur le Président, que nous sommes fondés à croire que les deux sont reliés.

Si, comme on nous l'a dit au comité et à la Chambre, ces redevances sont imposées pour récupérer les coûts et s'il est possible que l'inspecteur soit embauché par l'établissement plutôt que par le gouvernement, alors un établissement important où un grand nombre de bêtes sont abattues pourra facilement, selon mon collègue de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), recruter un inspecteur comme membre de son personnel et ainsi réduire considérablement ses frais d'inspection. Mais dans le cas d'une petite entreprise qui n'abat qu'un petit nombre de bêtes, il est peu probable qu'un inspecteur fasse partie du personnel. Les frais d'exploitation de ce petit établissement seront donc beaucoup plus importants, car les redevances seront directement fixées par le ministre de l'Agriculture dans son programme d'autofinancement. Par conséquent, un abattoir de moindre importance désireux d'offrir des viandes inspectées de première qualité se trouve donc implicitement défavorisé. L'exploitant d'un petit établissement sera obligé de payer beaucoup plus cher le service d'inspection par rapport au propriétaire d'un gros.

Les modalités de l'inspection sont prévues dans le projet de loi. Ce qui nous préoccupe également, c'est qu'en adoptant ce projet de loi, nous établissons une nouvelle série de règlements sans nécessairement nous inspirer des règlements et des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le passé. Nous voulons en avoir le cœur net au comité et nous assurer que les nouveaux règlements n'assoupliront pas démesurément les rapports entre les gros abattoirs et les services d'inspection du gouvernement. Là encore, à mon avis, les rapports existant entre les gros abattoirs et le gouvernement sont tels que les premiers seront vraisemblablement avantagés par ces dispositions.

**M. Mazankowski:** Prouvez-le.

**M. Hovdebo:** Le projet de loi soulève un certain nombre de questions qu'il nous faudra examiner et discuter au comité. Comme les Canadiens, nous tenons à nous assurer que le système qui sera mis sur pied en vertu de ce nouveau projet de loi sera aussi utile que celui qui était en vigueur jusqu'ici et que le règlement découlant de la nouvelle mesure protégera les petits établissements ou abattoirs contre toute discrimination, comme le libellé actuel de la mesure à l'étude nous le fait craindre.